



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 11 avril 2018

Délibération PNMEPMO\_dél\_cdg\_2018\_01

### Approbation de l'ordre du jour

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8, L. 334-3 à L. 334-8, R. 334-31 à R. 334-38,

Vu le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté interpréfectoral modificatif n° 76 / 2017 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le conseil de gestion adopte la décision suivante :

#### Article 1 :

Le conseil de gestion approuve l'ordre du jour consacré au point unique suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour,
2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22 décembre 2017,
3. Election du président, des vice-présidents et de certains membres du bureau démissionnaires,
4. Point d'information sur le retour de l'avis conforme dans les PNM,
5. Point d'avancement sur le projet de modification du décret de nomination des membres du conseil de gestion,
6. Points divers.

#### Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 11 avril 2018,

Pour le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord  
l'administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe  
des affaires maritimes  
adjoint pour l'action de l'État en mer

Jean-Michel CHEVALIER

Le 11 avril 2018,

Pour le préfet de la Somme,  
Le sous-préfet d'Abbeville

Benoit LEMAIRE